

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

---

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE19

présenté par

M. Kemel

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, supprimer les mots :

« de directive ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.